



POLITIQUE DE REMBOURSEMENT D'INSCRIPTION

DATE APPROUVÉE: 25 AOÛT 2020

HEAD OFFICE

Victoria Office / Bureau de Victoria
3024 Rue Glen Lake Road
Langford, BC CANADA V9B 4B4
Tel / Tél: 250 418 8998
Fax / Téléc: 250 386 3810

Vancouver Office / Bureau de Vancouver
Suite 450 - 375 Water Street
Vancouver, BC CANADA V6B 5C6
Tel / Tel: 778-379-5770

rugby.ca
info@rugby.ca

Canada



POLITIQUE DE REMBOURSEMENT D'INSCRIPTION

Définitions

1. Les termes suivants ont cette définition dans cette Politique :
 - e) *“Organisation”* – Une fédération ou un club provincial ou territorial affilié et enregistré avec Rugby Canada.
 - f) *“Inscrit”* – Une personne qui paie des frais à Rugby Canada et/ou à une organisation. Les inscrits peuvent être des athlètes, des entraîneurs, des arbitres ou d'autres personnes
 - g) *“Saison d'inscription”* – La saison d'inscription est le 1er mai au 30 avril de chaque année. Certaines catégories d'inscrits (par exemple, temporaire / collégial) pourraient avoir une saison d'inscription plus courte. La saison d'inscription de BC Rugby est du 1er au 31 août de l'année suivante.
 - h) *“Rugby Canada”* – L'organisme national pour le rugby au Canada.

Objet et application

2. Le but de cette politique est de décrire comment les Inscrits peuvent recevoir des remboursements pour les frais qu'ils paient à Rugby Canada.

Contexte

3. Pour participer à des activités de rugby au Canada, un Inscrit doit s'inscrire via le portail d'inscription de SportLoMo - Rugby Canada. Les Inscrits sont automatiquement inscrits auprès de leur club, de leur fédération de rugby provinciale / territoriale et de Rugby Canada.
4. Pendant le processus d'inscription, Rugby Canada perçoit des frais auprès des Inscrits au nom des organisations. Les frais de chaque Inscrit sont répartis entre le club de rugby du membre, la fédération provinciale / territoriale applicable et Rugby Canada.
5. Les Fédérations internationales et World Rugby exigent que toutes les équipes doivent avoir la permission de l'organisme National de partir en tournée avant d'arriver dans un autre pays, ce qui nécessite donc l'inscription et l'approbation de Rugby Canada.
6. Les clubs de rugby doivent faire sanctionner les séances de Rugby Try de Rookie Rugby avant la date de début de Try Rugby, ce qui nécessite par conséquent l'inscription et l'approbation de Rugby Canada.

Remboursement

7. Les Inscrits sont admissibles à un remboursement complet ou partiel après avoir payé leurs frais d'inscription décrits dans ce document.
8. Les remboursements peuvent être obtenus comme suit:
 - a) Les remboursements doivent être officiellement demandés par la personne inscrite (l'Inscrit) ou au nom d'un Inscrit par un parent ou tuteur (applicable pour tout Inscrit n'ayant pas atteint l'âge majeur dans sa province ou son territoire) via le système SportLomo.
 - b) Tous les remboursements seront approuvés automatiquement si une demande est soumise dans les 15 jours suivant l'achat / l'inscription d'origine et que le participant n'a pas participé à des activités liées au rugby dans le délai de 15 jours. SportLoMo sera responsable de remettre le remboursement à chaque Inscrit via le système d'inscription.
 - c) Les remboursements qui tombent en dehors de l'échéancier de 15 jours à compter de l'achat ou l'inscription d'origine seront examinés par toutes les organisations et traités sur une base individuelle. En cas d'approbation, Rugby Canada, les fédérations provinciales, les associations régionales et les clubs seront responsables du paiement à la personne inscrite (l'Inscrit).
 - d) Des remboursements peuvent également être effectués en totalité si le championnat de l'Inscrit ne commence pas.

9. Toutes les demandes de remboursement doivent être adressées à refunds@rugby.ca

Frais de transaction

10. Seuls les frais d'inscription (et les taxes applicables) payés par l'Inscrit seront remboursés. Les frais de transaction et/ou les frais de service ne seront pas remboursés.

Éligibilité

11. Une fois qu'une personne inscrite (Inscrit) participe à une activité liée au rugby, elle n'a pas droit à un remboursement par Rugby Canada.

12. Un membre Inscrit qui a été sanctionné, suspendu ou retiré de son adhésion à Rugby Canada ou à une organisation n'est pas admissible à un remboursement.

13. Un remboursement demandé en dehors de la saison des inscriptions ou hors des délais prescrits ne sera pas accordé.

14. Les frais de sanction d'une équipe pour sa permission de visiter un autre pays ne sont pas remboursables.

15. Les frais de sanction pour une séance Rookie Rugby Try Rugby ne sont pas remboursables.

16. Une personne inscrite (Inscrit) peut changer une adhésion temporaire pour une adhésion complète. Pour une mise à niveau et pour que le nouvel abonnement soit crédité, l'Inscrit doit effectuer le changement pendant que l'adhésion est toujours active ou dans les 15 jours ouvrables suivant l'expiration de l'adhésion temporaire. Les changements effectués en dehors de ces horaires ne seront pas remboursés.